

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 6 juin 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la rue de Cessange à Leudelange :

## Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 16 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de Cessange, sur le tronçon entre les immeubles numéros 7-25, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

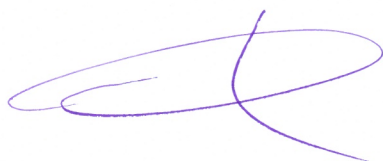
## Route barrée (C,2a)

Du lundi 16 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de Cessange à Leudelange est barré à toute circulation routière, entre l'immeuble numéro 7 et le croisement avec le Domaine Schmiseleck.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

Leudelange, le 6 juin 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Lou Linster